SOCIETE NATIONALE au 540 PROVISOIRE 1MG/41 CHEMINS de FER FRANÇAIS INSTRUCTION GENERALE Tmm Série MT - Incidents et accidents Nº Tw ne desere pas celle IG Série A -26. 5-60 -To ne slive hors cette To STATISTIQUES des COULEES D'ESSIEUX Renseignements à fournir par les Établissements BNCF 1 sur les essieux retirés/du service. I - Tenue et But des Statistiques Le Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés (Division du Contrôle des Fabrications) est chargé de l'établissement et de la tenue à/jour des statistiques des coulées. A cet effet, il dresse des registres sur lesquels sont consignés dès la livraison des commandes d'essieux, l'origine et les caractéristiques des coulées en regard desquelles sont notés au fur et à mesure qu'ils se présentent les retraits de service et leur cause. Il reprend à son compte la mise à jour des statistiques tenues jusqu'à présent par les Régions et dont les documents devront être transférés à la Division du Contrôle des Fabrications, des que la présente Instruction paraîtra. Les Statistiques permettront d'indiquer aux Services compétents les mesures à prendre pour l'application des clauses de garantie et pour le retrait de coulées devenues suspectes par /e nombre des rebuts individuels. Ces statistiques portent sur : - les éssieux droits de machines (vapeur et électriques). tenders, voitures et wagons. Les essieux coudés monoblocs de machines à vapeur. (1)/Cette Instruction est un complément à l'Instruction Générale du 18 Mars 1939 sur les statistiques de ruptures de pièces en serl'IGHT 52 a nº1 du 18. mars 1939 à été alregée fai l'IGHT 55 a nº1 du 12 juillet 1951 (annulée fai une autre 2 1961), or la 52 a nº2 et fointe du 52 1940 étant le complement de la nº1, donc la nº2 est automatiquement est abrogee

- les essieux coudés polyblocs de machines à vapeur.
- II Renseignements nécessaires à l'établissement des statistiques -

Ces renseignements sont de deux sortes :

1º - Ceux qui se rapportent à l'identité des coulées, 2º - Ceux qui concernent les retraits de service.

Les premiers sont obtenus par la Division du Contrôle des Fabrications elle-même au moyen des procès-verbaux de réception en usines.

Les seconds sont à fournir à la Division du Contrôle des Fabrications par les Services Régionaux chargés de l'entretien ou de la réparation du matériel moteur et du matériel roulant.

III - Nature et périodicité des renseignements à fournir par les Services Régionaux -

Les divers Etablissements, postes d'entretien, Ateliers de réparation, dépôts, signalent mensuellement au moyen des états conformes aux Annexes I, II, III et suivant la manière indiquée en exemple, les essieux de toutes catégories qu'ils ont été conduits de retirer du service pour une avarie quelconque (rupture, fissure, défaut de matière, usure anormale, à l'exception des décalages d'essieux polyblocs) même si les essieux doivent être réutilisés après réparation. Les états doivent donc mentionner en particulier les essieux rompus et les essieux coudés monoblocs fissurés ayant fait l'objet d'un rapport de rupture en application de l'Instruction Générale provisoire sur les pièces rompues en service.

Ces états mensuels sont adressés par l'intermédiaire des Arrondissements aux Services Régionaux (Division du Matériel d'une part, et Division de la Traction d'autre part) qui les font parvenir à la Division du Contrôle des Fabrications du Service Central des Approvisionnements au plus tard le 15 de chaque mois pour les essieux retirés le mois précédent.

IV - Suppression des statistiques antérieures -

La présente Instruction annule les Instructions Régionales antérieures qui peuvent exister sur le même sujet et les statistiques tenues actuellement qui feraient double emploi doivent être arrêtées dès la mise en application de la présente Instruction qui aura lieu le ler Avril 1940.

> Paris, le 5 Février 1940 Le Directeur, Signé : J. LEVY

Mois d.....

RELEVE des ESSIEUX DROITS DEFECTUEUX

Voitures (V) et Wagons (W)

0 1

Observations	Voir Rapport	Retiré du service	Remis en service après surfaçage de 1 % de profondeur.	Retiré du service après sondage, limite d'usure atteinte.	
Défaut Nature-emplacement Dimensions	rompu dans congé	fissure longitudi- nale au corps L = 90 %.	Fissures longitudi- nales sur fusée L = 40-20-10 %	Fissures longitudi- nales sur fusée L = 80-10 %	
Marques de 1'essieu	XY-5422-3-36-D	MN-6422-1-28-E	OP-3416-1-39-D	RS-1228-3-24-D	
Type de la boîte	Rouleaux	Coussinet	Coussinst	188.242 Coussinst	
Numéro de 1'essieu	242.325	136.624	222.603	188.242	
Désignation & type du matériel	(v) A ³ B ⁵ yfi	(V) C ⁸ yfi	(W) Kuf	(W) RRLYW	

S. N. C. F.

Région :

ANNEXE II

Mois d.....

RELEVE des ESSIEUX COUDES DEFECTUEUX

LOCOMOTIVES (L)

Désignation et type du matériel	Nature du Service	Numéro de l'essieu	Type de	Marques de l'essieu	Défaut Nature-Emplacement Dimensions	Observations
(L) 231.405	Voyageurs	222.404	monobloc 2 coudes	XY-4524-8- 32 - ND	Fissure dans flasque	Retiré du ser- vice voir Rapport Nº
(L)1132.404	Voyageurs	104.608	monobloc l coude	AB-38-5-38B	Fissure circulaire dans congé	Retiré du ser- vice voir Rapport Nº
(L) 140.026	Marchan- dises	86.920	polybloc	MN-655-4-37 G	Fissure longitudi- nale sur tourillon L = 26 %	Remis en ser- vice après ra- fraîchissage de 1 % de pro- fondeur

Jusqu'à nouvel avis, on ne signalera pas sur ce relevé les essieux polyblocs dont les éléments se seraient décalés.

S. N. C. F.

RELEVE des ESSIEUX DROITS DEFECTUEUX

Mois d.....

ANNEXE III

Région :

LOCOMOTIVES (L) et TENDERS(T)

Désignation & type du matériel	Nature du service	Numéro de l'essieu	Marques de l'essieu	Défaut Nature-Emplacement Dimensions	Observations
L.231.418	Voyageurs	124.632	XT-2345-8- 29-D	I fissures longitudi- nales sur fusée L =40-50-10%	Remis en service après enlèvement des défauts par tournage de 1 % sur rayon
L.E. 520	Mixto	256.822	MN-6482-10- 38 - B	Fissure circulaire au corps	Retiré du service
T.Série 22000	Mixte	248.122	AB-58-3-34 D	Fissure circulaire dans fusée	dg
T. 350-30	Marchan- dises	102.320	CD-486-1- 39 - D	Rompu dans fusée	Voir Rapport d'avarie Nº